



Information préalable à la publication d'Appels à Manifestation d'Intérêt Partenaires

*Aménagements temporaires**

Paris 2024 poursuit la mise en œuvre de sa stratégie de livraison des Jeux à travers deux processus qui sont complémentaires :

- Le lancement de procédures de sélection « Event Delivery », qui visent à choisir les meilleures entités de livraison (*Event Delivery Entities*) pour la livraison des Jeux sur tout ou partie des sites de compétition. Certaines procédures ont déjà été lancées et mises à disposition via le site de Paris 2024 / Maximilien : <http://www.maximilien.fr/>
- La recherche de partenaires commerciaux qui, pour certains, auront un rôle opérationnel clé sur les sites de compétition. Ces Partenaires de Marketing font partie des principales parties prenantes de la livraison des Jeux Olympiques et Paralympiques. Les catégories de produits/services potentiellement concernées par ces partenariats sont mises à jour et détaillées dans la documentation des appels d'offres Event Delivery.

En matière de partenariat, Paris 2024 s'apprête à lancer des appels à manifestation d'intérêt sur le périmètre des « *aménagements temporaires** » des sites de compétition et de non-compétition. Ces appels à manifestation d'intérêt visent à sélectionner des Partenaires de Marketing sur tout ou partie des catégories des activités concernées.

Les Partenaires de Marketing sélectionnés à l'issue de ces appels à manifestation d'intérêt deviendront propriétaires de droits marketing des JOP et seront des fournisseurs préférentiels de Paris 2024 et des *Event Delivery Entities* sur lesdites catégories. Les sites de compétition concernés et les modes de fonctionnement entre les différents acteurs seront présentés dans le dossier de consultation de ces appels à manifestation d'intérêt. Les sites de compétition faisant déjà l'objet d'une procédure de sélection "Event Delivery" en cours ne sont pas concernés par ces appels à manifestation d'intérêt.

** Par aménagements temporaires, on entend les principaux éléments suivants (associés à différentes catégories marketing qui peuvent être attribuées de manière autonome) :*

- *Tentes, aménagements intérieurs*
- *Passages de câbles, systèmes d'accroches (élingage), éclairages extérieurs et broadcast*
- *Tribunes, échafaudages*
- *Structures modulaires*
- *Barrières, protections de sols (trackway)*
- *Equipements d'énergie électrique temporaire (TPP)*
- *Alimentation sans interruption (UPS)*
- *Systèmes de contrôle de température (TCS)*